

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2018

**PRESENTS :** M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valery, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme SALLE Nadine, M. SCHULER Sylvain,

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme DAIGURANDE Christelle, Mme PAILLAULT Marie-Hélène,

**ABSENTS :** Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. ROUMET Vincent

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

### **I) DELIBERATIONS :**

#### **2018-01 : Débat sur les Objectifs et les Orientations du règlement Local de Publicité Intercommunal :**

Après délibération le conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal, et adopte les orientations et objectifs fixés par Châteauroux Métropole.

#### **2018-02: Loyer du commerce multi-services :**

Le maire rappelle la délibération n° 2017/04 en date du 08 février 2017 concernant l'augmentation du loyer du commerce multi-services et propose de repousser cette augmentation compte tenu de l'avancement des travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide que le loyer du bail commercial d'un montant de 500 TTC sera effectif à compter du 01 mars 2018.

#### **2018-03 : Marché d'agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar : avenant n°2 PEREIRA-LAMY lot n° 1 : VRD GROS OEUVRE, Avenant n° 1 MENUISERIES DU CENTRE lot n°7 : Cloison-Isolation-Plafond :**

Le maire indique que des modifications sont nécessaires.

**Lot 1 : PEREIRA LAMY** annulation de l'avenant n°2 sur la délibération 2017/43

**Lot 1 : PEREIRA LAMY : Avenant N° 2 :**

Reprise enrobé, création escalier, modification ouverture, accès local réserve :

Plus-value : 1 956,00 € HT

Démolition allégée, pompe de relevage et regard : moins-value : 2 022,91 € HT

**Soit au total une moins-value de 134,00 € HT**

Le marché de 43 131,64 € HT sera porté à 42 997,64 € HT

**Lot 7 : MENUISERIES DU CENTRE : Avenant N° 1 :**

Fourniture et pose de contre-cloisons et de cloisons coupe-feu 1h, pose de plaque BA13, bloc porte coupe : plus-value de 4 759,30 €

Dépose de bloc porte entre accès cave et zone labo : moins-value de 326,60 €

**Soit au total une plus-value de 4 429,70 €**

Le marché initial de 30 267,12 € HT sera porté à 34 696,82 € HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ces avenants et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ceux-ci et à payer la dépense sur le budget 2018 de la commune.

#### **2018-04 : Choix du fournisseur pour la porte d'entrée du commerce de l'épicerie :**

Le maire indique qu'il est nécessaire de changer la porte d'entrée du commerce de l'épicerie et informe que trois fournisseurs ont été consultés.

Après délibération, le conseil municipal retient la société ADAM 23300 St Aignant de Versillat pour un montant de 2 655,65 € HT et autorise le maire à signer le devis et à payer la dépense sur le budget 2018 de la commune opération 31.

#### **2018-05 : Avenant n°1 à la convention d'adhésion aux activités accessoires en matière de l'information et de systèmes d'informations géographique :**

Le maire fait part du courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre mentionnant que les cotisations d'adhésion ne sont plus adaptées aux prestations fournies. De plus l'adhésion de nouvelles collectivités a contraint le SDEI à modifier son mode de calcul des cotisations. La cotisation pour 2018 serait de 550 € ce qui représente une importante augmentation (+ 300 €).

Après délibération, le conseil municipal accepte le montant de la cotisation pour 2018 soit 550 €, et autorise le maire à signer l'avant n° 1 à la convention initiale.

#### **2018-06 : Tarif repas de cantine pour les familles bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé :**

Le maire indique qu'une famille bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour deux enfants scolarisés. La famille apporte un panier repas le matin au service cantine. Les enfants mangent à la cantine et sont surveillés pendant la pause méridienne.

Après délibération, le conseil municipal décide de facturer une participation et fixe cette participation à 50% du prix du repas voté pour l'année.

#### **2018-07 : Contribution de la commune pour des enfants d'Arthon fréquentant un Centre de Loisirs hors commune :**

Le maire évoque un courrier de la commune de Montgivray en date du 09 janvier 2018, demandant une participation de 5% sur le tarif enfant de Montgivray, aux communes voisines dont un ou plusieurs enfants seraient inscrits au Centre de Loisirs.

Après délibération, le conseil municipal refuse de participer à ce financement.

#### **2018-08 : Vente terrain à la Longerolle à Mme Torreau :**

Le maire rappelle la délibération du 05 septembre 2017 concernant la vente de terrain à Mme Torreau, indique que le bornage a été effectué pour une surface de 168 m<sup>2</sup> et demande de valider ce bornage en précisant que les frais de bornage sont à la charge de Mme Torreau.

Après délibération, le conseil municipal valide la surface et note que le prix de vente sera de 576,60 € soit 168 m<sup>2</sup> x 3,45€. Il charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

#### **2018-09 : Bornage du terrain Louvet mare des Cassons :**

Le maire rappelle la délibération du 05 septembre 2017 concernant l'achat de la mare des Cassons et indique le coût du bornage soit la somme 764,03 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve le coût de ce bornage et autorise le maire à inscrire cette dépense sur le budget 2018.

#### **2018-10 : Devis Elabor : assistance juridique et conseils :**

Afin de poursuivre la procédure de reprise des concessions du cimetière, le maire indique qu'une assistance (juridique et conseils) serait souhaitable.

Après délibération, le conseil municipal choisit l'assistance pour trois années et approuve le devis de la société Elabor, pour un montant de 1 908 € TTC.

### **2018-11 : Règlement du cimetière communal :**

Le maire présente le règlement du cimetière communal qui doit être porté à connaissance de la population.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce règlement qui sera affiché au cimetière communal.

### **2018-12 : Inscription au monument aux morts :**

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier demandant l'inscription du nom d'un soldat mort à la guerre de 1939-1945 sur le monument aux morts de la commune.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **2018-13 : Autorisation de paiement :**

Le conseil municipal autorise le maire à payer les dépenses suivantes sur le budget 2018 de la Commune :

- Aménagement paysager autour des cavurnes du cimetière : Société Granimont pour 842 € HT compte 2151, opération 30.

## **II) INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Semaine scolaire :**

Le décret de juin 2017 a permis aux communes de revenir, par dérogation, à la semaine de quatre jours. (La semaine de quatre jours et demi restant à ce jour l'organisation officielle).

Pour l'année scolaire actuelle (2017 -2018), la municipalité a décidé de rester à quatre jours et demi pour prendre le temps de la réflexion et de la concertation avec la communauté éducative (enseignants, parents, élus). Pour cette raison, une réunion d'informations et de débats sur ce thème avec les parents d'élèves aura lieu le vendredi 26 janvier 2018 à 20 heures dans la Salle multi activités.

Les diverses possibilités seront présentées et discutées. La municipalité souhaite recueillir le choix des parents avant de se prononcer. Un sondage sera ouvert, via le portail familles du 27 janvier au 3 février.

**Débat d'orientations budgétaires** : Sera discuté au prochain conseil municipal. Une réunion du bureau est fixée au vendredi 02 février 2018 à 16h30.

**Syndicat mixte de la Bouzanne** : Pour faire suite à la Conférence des Maires le conseil municipal concernant l'éventuelle modification dans la désignation de nos représentants au syndicat de la Bouzanne, a décidé de ne rien changer. Les élus Mrs Colin Patrice, Deffontaines Laurent et Mme Paillault Marie-Hélène resteront donc délégués pour Châteauroux Métropole.

Le coût de la participation communale sera d'environ 2 512 € au lieu de 700 € dû en partie à l'embauche par le syndicat d'un technicien de rivière.

**Collecte des ordures ménagères** : En 2017 l'organisation de la collecte était : jour férié lundi ou mardi rattrapage le samedi précédent, jour férié mercredi, jeudi, vendredi rattrapage le samedi suivant.

Cette organisation avait plusieurs inconvénients : nombreux appels, tonnages en diminution ou en augmentation etc...Par conséquent une nouvelle organisation sera mise en place dès avril 2018 : la collecte se fera le jour suivant le jour férié. De ce fait toutes les collectes des communes de l'agglomération seront décalées.

**Rémunération d'un animateur TAP** : Un animateur a changé de statut. La rémunération de cet animateur s'effectuera par l'intermédiaire de l'association Gym Artonic.

**Feu d'artifice 13 juillet** : La question se pose de faire un feu d'artifice le jour de la fête du village ou du maintien le 13 juillet.

Après concertation le conseil municipal maintient le feu d'artifice le 13 juillet sans buvette ni bal mais avec la participation d'une « musique » type clique ou banda.

**Archives Municipales :** M. Colin, Mme Dupeux et Mme Labergere ont assisté à une réunion aux archives départementales concernant l'archivage. Au cours de cette réunion il a été évoqué différents points que nous essaierons de mettre en application courant de l'année 2018 (assurance, locaux, méthode d'archivage...).

**Stationnement autour de l'environnement scolaire :** Il s'avère que le stationnement est problématique et dangereux. Des solutions et des mesures sont à l'étude (zébra, panneaux ...)

**Recherche d'un local pour le matériel communal :** M. Schuler laissait gracieusement son local à disposition de la municipalité. La vente de ce local oblige la municipalité à trouver un autre endroit pour stocker son matériel.

**Dates à retenir :**

AG de l'OMSCA : 16 mars à 19h à la salle du conseil municipal

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 08 février 2018 à 20 h.**